

Mairie de Villette-lès-Arbois

2 Grande Rue

Tel 03.84.37.47.38

Courriel : mairie@villettelesarbois.fr

Site web : www.intramuros.org.villette-lès-arbois

Le 3 mars 2025

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2025

Présents : Oncle Bernard, Foyet Mady, Girod Jean-Michel, Reverchon Estelle, Lavocat Dominique, Sauldubois Marie-Noëlle, Tolle Eric.

Excusé : Le Dû Thierry, donne pouvoir à Girod Jean-Michel.

Absente : Bridault Monique.

Secrétaire de séance : Tolle Eric.

La séance est ouverte à 20h

Le compte-rendu de la réunion du 12 décembre 2024 n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, le PV est adopté.

Ordre du jour

-Préparation du budget 2025

-Révision des taxes communales

-SOGEDO

-Vente de terrain

-Prix des 3 Communes

-Questions et informations diverses :

Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUI)

Assainissement : passage des techniciens

1-Préparation du budget 2025

1-1-Projets 2025

- Assainissement et réfection du terrain autour de la mairie et de l'atelier.

Devis de l'entreprise SFCTP : 44 456 € TTC + avenant de 1 740 € TTC (mise à jour de l'ancienne fosse d'aisance de l'école).

- Entretien de fossés.

Devis de l'entreprise Benoît : 5 274 € TTC

-Travaux chemins blancs.

Devis de l'entreprise Tella Environnement : 55 540 € TTC

TOTAL 107 010 € TTC

- Schéma directeur d'assainissement

Une première tranche d'un montant de 19 200 € a été réalisée et réglée en 2024.

Reste dû en 2025 par rapport au devis initial : 33 400 €

- Haut débit.

La participation financière de la commune devrait s'élever à 7 200 €

- Caserne des pompiers

2 versements correspondant aux devis d'origine ont été effectués.

3^e versement programmé : 5 000 €. Il faut envisager des dépassements.

Le conseil valide à l'unanimité les dossiers présentés.

1-2-Dossiers à approfondir

pour éventuelle réalisation à partir de 2026.

Assainissement

L'obligation de transférer la compétence « assainissement collectif » aux Communautés de Communes, prévue au 1^{er} janvier 2026, devrait à nouveau être reportée.

Il nous faudrait, dans ce cas, envisager des travaux pour répondre à la mise en demeure de la préfecture du 13 février 2025 avec expiration au 31 décembre 2025.

Aménagements paysagers

L'étude menée par le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) pourrait servir de point d'appui. Des contacts ont déjà été pris avec le Syndicat Mixte Doubs-Loue et avec la Fédération des Chasseurs du Jura.

Construction du hangar

L'étude a été lancée. Le conseil décide de reprendre le dossier.

Restructuration de l'Ecole Morel

Le dossier est géré par le SIVOS (Syndicat intercommunal à vocation scolaire). La première tranche consistera à mettre en place un passerelle entre Morel et Aragon.

Il est décidé de provisionner ces différents projets dans le budget 2025.

2-Révision des taxes communales

- Taux d'imposition 2024

Taxe d'habitation : 6,07 %

Taxe foncière bâti : 38,92 %

Taxe foncière non bâtie : 21,44 %

-Pour 2025 :

Malgré la baisse continue des dotations et subventions, les finances sont saines. L'excédent cumulé devrait être de l'ordre de 240 000 € (à préciser lors de la présentation du compte administratif 2024). Les bases, données par l'État et prises en compte dans le calcul des impôts locaux, augmentent cette année de 1,7 % (régularisation par rapport à l'inflation).

Les conseillers décident à l'unanimité de ne pas modifier le taux d'imposition.

3-SOGEDO

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour le renouvellement des deux contrats souscrits avec la SOGEDO.

- Facturation, encaissement et versement des redevances d'assainissement collectif.
- Renouvellement du contrat de service pour l'entretien des poteaux d'incendie communaux.

4-Vente de terrain

La parcelle communale AA160 à usage de jardin, située rue du Moulin, d'une contenance de 9 ares 9 ca, est libre d'occupation. Proposée à la location, elle n'a pas trouvé d'amateur.

M. et Mme Zucaro ont fait une offre d'achat : 500 € avec les frais de notaire à leur charge.

Les conseillers valident cette proposition.

5-Prix des 3 communes

La course se déroulera le dimanche 9 mars sur le parcours habituel avec le départ et l'arrivée à Vadans.

6-Questions et informations diverses

- Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUI)

Le PLUI est en cours de finalisation. Un registre de concertation est mis à la disposition du public à la mairie jusqu'au 20 mars 2025.

- Assainissement : les techniciens du bureau d'étude « Réalités Environnement » arrivent à la phase de contrôle de conformité des branchements. Ils vont prendre contact avec les personnes concernées pour fixer les rendez-vous.

La séance est levée à 21h40

Le Secrétaire de séance,

Eric TOLLE

Le Maire,

Bernard ONCLE

